

Débat public et concertation



Débat public et concertation

Composition du dossier d'enquête publique : R123-8 §5 du code de l'environnement.

Hélilagon sollicite une évolution de l'agrément de l'hélistation situé à l'Eperon sur la commune de Saint Paul.

Cette évolution requiert la réalisation d'une étude d'impact environnemental afin de répondre aux exigences du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

Cette étude d'impact environnemental est soumise à la réalisation d'une enquête publique.

Le projet ne prévoit ni construction ni aménagement supplémentaire.

Ainsi, l'enquête publique n'est pas précédée d'un débat public ou d'une concertation.